

<p><b>Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</b> Chargé du plurilinguisme et de la promotion des langues polynésiennes</p> <p>---0---</p> <p><b>DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</b></p> <p><b>L'Inspecteur</b></p>	<p><b><u>POLYNESIE FRANCAISE</u></b></p> <p><b>N° 88/IEN1/CJA/TAI</b></p> <p><b>Taravao , le jeudi 28 février 2008</b></p>
---	--

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs des CJA  
Mesdames et Messieurs les Instituteurs des CJA  
Mesdames et Messieurs les MEP des CJA  
S/c de Mesdames et Messieurs des Inspecteurs de l'Education Nationale

**Objet : Attestation scolaire de sécurité routière**

Compte-tenu des délais imposés par les textes officiels, je vous prie de bien vouloir transmettre par courrier à mon secrétariat (circonscription n° 1 – BP 7022-98719 TARAVALO) les résultats concernant les attestations scolaires de sécurité routière (ASSR1 et ASSR2 de vos élèves) pour le 06 mai 2008 au plus tard.

Michel UNZEL  
Inspecteur de l'Education Nationale